

Département d'Ille et Vilaine
 Arrondissement de Fougères-Vitré
 Canton d'Antrain
 Commune de **ROMAZY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROMAZY 35

Le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes, le 28 juin 2021 à vingt heures sur la convocation du 21 juin 2021 de Monsieur Patrick BESNARD, Maire.

Date de publication : 21/06/2021

Étaient présents : BATAIS Loïc, BESNARD Patrick, GUEROC Caroline, LEFORESTIER Cédric, PARENT Arnaud, PELHERBE Laetitia, ROCHER Frédéric, STICKER Stéphanie, TISON Nadine.

Étaient absent :

Excusé : PARENT Sophie,

Procuration : de PARENT Sophie à PARENT Arnaud

Mme. GUEROC Caroline a été désignée comme secrétaire de séance.

Avant l'approbation du dernier compte rendu, il est demandé que soit notifié dans les questions diverses sur le point jardin multigénérationnel : l'APE n'est pas référent, et après consultation, il est décidé que ce soit la Mairie la référente pour le jardin multigénérationnel ainsi que pour l'achat des graines et plans. L'étang, le vidage de l'étang a été évoqué à la dernière réunion mais n'a pas été voté. Il est également souhaitable de se renseigner auprès de la fédération de pêche sur les normes à appliquer concernant la biodiversité

Le compte rendu de la séance du 10 mai 2021 est adopté à l'unanimité

GROUPAMA PROPOSITION ASSURANCE CYBER UP

Délibération 2021 – 38

Monsieur Le Maire présente aux membres du conseil une proposition de GROUPAMA – CYBER UP

L'objet de la convention :

La convention a pour objet, en cas d'incident de sécurité et/ou d'atteintes aux données et/ou d'atteinte au système l'information de l'Assuré et/ou à l'intégrité des données :

- Proposer une prestation de gestion de crise de l'Assuré dans le but d'organiser et de prendre en charge les mesures nécessaires pour faire face à un incident de sécurité et/ou une atteinte aux données et/ou d'une atteinte au système d'information de l'assuré ;
- Garantir les frais et pertes subis par l'assuré à la suite d'un incident de sécurité et/ou d'une atteinte aux données et/ou d'une atteinte au système d'information ;
- Garantir les frais et pertes encourus par l'assuré à la suite de la réclamation d'un tiers.
- 2 formules sont proposées

Montant de garantie* par année d'assurance	Franchise**	Formule de garantie souhaitée et cotisation annuelle TTC correspondante	
		OFFRE ESSENTIELLE	OFFRE CONFORT
150 000 €	1 000 €	<input type="checkbox"/> 350 €	<input checked="" type="checkbox"/> 500 €
250 000 €	1 500 €	<input type="checkbox"/> 490 €	<input type="checkbox"/> 700 €

Après délibération, le conseil retient l'offre essentielle à 350 €/an et autorise M. Le Maire à signer la convention.

ASSISTANCE ORANGE

Délibération 2021 – 39

Il est proposé au conseil de prendre contact avec « Orange Pro » pour établir un contrat comprenant les éléments ci-dessous identifiés :

L'accompagnement informatique pro en 4 points 20€ HT/mois :

- Une assistance informatique et télécom illimitée : un large catalogue de prestations informatiques s'offre à vous : installation et configuration de vos équipements, paramétrage avancé de la messagerie pro Orange/de logiciels de messagerie, installation et paramétrage d'antivirus, mise à jour/sauvegarde OS etc. Vous bénéficiez également d'un accueil prioritaire pour tous vos appels à l'assistance technique depuis le 3901 ou le n° dédié 0 800 607 828(1) ainsi que d'une intervention du technicien sans frais sur votre site en cas de panne complète (2) (téléphone et/ou internet)
- Une protection complète jusqu'à 5 équipements avec la Suite de Sécurité Pro (3) : vous protégez votre ordinateur des menaces informatiques avec l'un des meilleurs logiciels antivirus du marché. Les nouveaux virus sont détectés grâce aux mises à jour automatiques en ligne. Vous protégez vos données, fichiers et applications de l'ensemble de votre équipement informatique
- Des bilans informatiques annuels (4) personnalisés en fonction de vos besoins, avec un expert Orange, pour vous accompagner sur vos problématiques informatiques/sécurité
- L'option Airbox Confort Pro avec le boîtier inclus qui vous offre une solution de secours en cas d'incident ou d'imprévu sur votre connexion internet

En complément pour la sauvegarde des données en ligne chez Orange (option à 1.66€ HT / mois)

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité cette proposition à 21.66 € HT par mois

LA GODINETTE

Délibération 2021 – 40

Monsieur Le Maire informe le conseil que comme décidé précédemment et à titre exceptionnel, la livraison de gaz a été effectuée à la Godinette. La facture de 1917 litres s'élève à 1936.34€ TTC. Cette livraison étant la contrepartie d'une partie des travaux de rafraîchissement effectués par Madame PONS dans le commerce et l'habitation.

Prise en charge par la mairie de la remise de sécurité :

- ramonage
- extincteur
- raticide

Madame PONS candidate qui avait été retenue est entrée dans les locaux le 1^{er} juin 2021. Le bail et l'état des lieux ont été établis.

Le versement des loyers se fera donc à compter du 1^{er} juin 2021.

Le conseil à l'unanimité approuve ces propositions.

LE BOURG TRAVAUX

Délibération 2021 – 41

Monsieur Le Maire présente aux membres du conseil deux annexes à la convention de prestations de services de Couesnon Marches de Bretagne.

1^{ère} annexe :**Commune de ROMAZY****PRESTATIONS DE SERVICES 2021**

==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*

PETITS TRAVAUX EN AGGLOMERATION

Détail : (Estimation TTC)

Désignation	UNITE	BESOINS	TOTAL
Mise à disposition de deux agents + matériel	JOUR	1	600,00 €
			600.00 €

2^{ème} annexe :**Commune de ROMAZY****PRESTATIONS DE SERVICES 2021**

==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*

PATA EN AGGLOMERATION

Détail : (Estimation TTC)

Désignation	UNITE	Prix TTC 2021	BESOINS	TOTAL
Mise à disposition d'un PATA avec chauffeur	JOUR	960,00 €	1	960,00 €
Mise à disposition d'un chargeur sans chauffeur	JOUR	90,00 €	1	90,00 €
Fourniture d'émulsion de bitume à 69%	TONNE	384,00 €	3	1 152,00 €
Préparation chantier (2 agents + 1 tracto)	HEURE	78,08 €	2	156,16 €
Mise à disposition régie (4 agents + cylindre + camion benne)	HEURE	115,00 €	8	920,00 €
				3 278,16 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil décide :

- Accepter la prestation de service « petits travaux en agglomération »
- Reporter au prochain exercice la prestation PATA en agglomération.

LE BOURG STATIONNEMENT

Délibération 2021 – 42

Intervention de Madame GUEROC : plusieurs agriculteurs font remarquer qu'il est difficile de circuler avec un tracteur outillé sur la « route de la Grande Fontaine » quand les voitures sont garées des 2 côtés de la voie,

Proposition avec étude :

- Demander aux habitants de se garer d'un seul côté
- Empierrer au niveau du panneau d'agglomération « Romazy » voir sur le cadastre si l'emplacement est communal.

Stationnement D175 :

Plusieurs habitants ont fait la remarque qu'il est difficile de circuler « sans danger » avec des jeunes enfants et / ou poussettes sur le trottoir à partir « de la grange devant la godinette » jusqu'au « Kiludy » :

Proposition avec étude :

Lignes jaunes discontinues avec panneaux « arrêt minute » de la propriété à Monsieur et Madame Dubois de la Cotardière jusqu'au plateau de la zone « 30 ».

De plus, le jour du passage de la balayeuse dans le bourg, il sera demandé aux riverains de déplacer leurs véhicules afin d'optimiser le travail de nettoyage.

Un courrier leur sera envoyé.

Prochains passages de la balayeuse :

- le 15 septembre
- le 1 décembre

La parole est donnée à Madame Stéphanie STICKER, Présidente du Regroupement Scolaire Romazy-Rimou.

- Effectif pour la rentrée scolaire 2021/2022 : 33 élèves peut-être 36 (3 inscriptions en attente de confirmation)
- Le protocole sanitaire de la rentrée sera transmis dans le courant du mois de juillet
- Concernant les agents :
 - Reconduction des contrats à durée déterminée de :
 - Madame Lydie ROUSSEL (agent de surveillance cantine 2 heures/jour)
 - Madame Anne LE NAGARD (agent administratif en charge des paies 1heure 15 minutes/semaine)
 - Non renouvellement des contrats à durée déterminée de :
 - Madame Nathalie SOURDIN (agent de surveillance cantine 2 heures/jour et agent administratif 4 heures/semaine)
 - Madame Elodie BRUNE (ATSEM 31 heures /semaine)
 - Il est rappelé que lors de la réunion du comité du Regroupement Scolaire du 11 mai, il avait été décidé la parution d'une annonce sur le site du CDG 35 pour le recrutement d'une ATSEM.
 - Madame Caroline GUEROC se demande comment la personne a été recrutée puisque le SIRS avait demandé le 11 mai, une procédure de recrutement par le CDG35.
 -
 - Madame Stéphanie STICKER indique que la parution de l'annonce sur le site du CDG35 sera effective dans le courant de la semaine. Elle précise également que pour donner suite à une candidature spontanée, elle a déjà rencontré une personne et qu'elle s'est engagée auprès d'elle à la revoir courant du mois de juillet.
- Madame Caroline GUEROC annonce sa démission du SIRS pour plusieurs désaccords avec la Présidente
- Diverses autres questions sont évoquées concernant les courriers aux agents, l'inquiétude des parents d'élèves concernant le devenir de l'école.
- Madame Caroline GUEROC transmet Monsieur le Maire une lettre de Madame Nathalie Sourdin exprimant son incompréhension et son mécontentement.
- Monsieur Loïc Battais exprime son mécontentement à l'égard de Madame Caroline GUEROC absente à la dernière réunion du SIRS où elle aurait pu exprimer ses revendications.
- Monsieur Loïc Battais annonce qu'une demande d'aide est en négociation auprès du Conseil Régional pour la mise en place d'un minibus entre Rimou et Romazy en collaboration avec la Communauté de Communes par la signature d'une convention.
- Il a été demandé à Madame Anne LE NAGARD (qui a également un CDD 1h15/semaine au SIRS pour les paies et la gestion des Ressources Humaines) de prendre en charge sur son temps de secrétariat de mairie (23 heures/semaine), le secrétariat du SIRS et la mise à jour du site internet de la commune.
 - En contrepartie Madame Anne Le Nagard :
 - Percevrait une prime de 50 € net/mois (**vote : 6 pour 4 contre**)
 - Maintien du télétravail le mercredi matin (**vote : 2 pour 8 contre**)
 - Le conseil municipal revient sur :
 - La délibération 2020-45 du 31 août 2020 et annule le point concernant Madame Anne Le Nagard acceptant une fin de travail à 17h30 le lundi (si pas de rendez-vous) et demande qu'elle reste en présentiel jusqu'à 19h30
 - Le point E de la délibération 2021-36 du 10 mai 2021 « Les Romaziens se plaignent du manque d'ouverture de la mairie. Le télétravail le mercredi matin ne

pourra perdurer qu'à la condition que la secrétaire reste jusqu'à 19h30 tous les lundis », et annule le télétravail du mercredi matin.

SALLE DES FETES

Délibération 2021 – 44

a) Ouverture à la location et protocole :

1. Plus de jauge au 1^{er} juillet
2. Application du protocole sanitaire qui peut changer selon l'évolution de la situation sanitaire.

La commune se réserve le droit d'annuler toute réservation au vu des recommandations qui seraient transmises par la Préfecture

b) Remplacement de la cuisinière :

1. Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise GICQUEL pour le remplacement de l'actuelle cuisinière. Le devis s'élève à 1 745.00€ HT soit 2 046.00€ TTC (5 bruleurs gaz et four électrique d'une capacité de 115 litres)

Le conseil demande d'autres devis pour comparaison et propose de faire appel au traiteur de TREMBLAY, Monsieur MARTIN pour avis sur le matériel.

QUESTIONS DIVERSES

Délibération 2021 – 45

1. Courrier de Monsieur DEBROISE

Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier reçu de Monsieur DEBROISE concernant le massif devant chez lui. Demande d'entretien ou de réaménagement total.

Le conseil municipal rappelle que Monsieur Rémi LAUNAY agent communal a effectué l'entretien.

Le conseil demande que l'entretien soit effectué régulièrement et chez toutes les personnes ayant un massif communal devant chez eux.

2. Effacement de la dette de Madame SABIN (ancienne gérante de la Godinette)

La trésorerie d'Antrain val Couesnon demande à Madame SABIN le règlement des loyers des mois d'avril et mai 2020. Cette dernière oppose un refus invoquant un arrêt du bail au 15 mars (période de confinement jusqu'au mois de mai).

Le conseil municipal décide de mettre un terme aux relances et d'effacer ladite dette.

3. Demande de Monsieur Dimitri LEBON

Monsieur Dimitri LEBON demande l'autorisation d'installer un mobil home afin de réaliser ses travaux de rénovation pour donner suite à l'achat de sa maison.

Le conseil émet un avis favorable sous réserve que les travaux n'excèdent pas 24 mois maximum.

4. Madame Caroline GUEROC annonce que la fête des classes 1 est fixée au 16 octobre 2021 et demande au nom de l'équipe des « classes 1 » si le pot est offert par la mairie.

La demande est acceptée.

5. Plusieurs habitants remarquent que le passage tous les 15 jours pour la collecte des « bacs jaunes » est insuffisante.

Une demande sera faite pour revoir les volumes.

LA SÉANCE EST LEVÉE A 23H20

BESNARD Patrick	BATTAIS Loïc	GUEROC Caroline	LEFORESTIER Cédric
PARENT Arnaud.	PARENT Sophie	PELHERBE Laetitia	ROCHER Frédéric
	Excusée		
STICKER Stéphanie	TISON Nadine		